

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° : 2025\_38

Date de convocation : 26 Mars 2025

Date d'affichage : 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt cinq

Le huit Avril à 19h00

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 32

Votants : 45

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Légalement convoqué, s'est réuni**

**à la salle polyvalente de Villemaréchal**

**OBJET** : Budget Annexe M57 – Pôle Economique des Renardières  
Adoption du Budget Primitif 2025

**ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE** : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD – **FLAGY** : M. DESVIGNES – **MONTIGNY SUR LOING** : Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET – **MORET LOING ET ORVANNE** : M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. SEPTIERS – **NANTEAU SUR LUNAIN** : M. GUIMARD – **NONVILLE** : M. BELLIOU – **PALEY** : M. COCHIN – **REMAUVILLE** : Mme PENIFAURE – **SAINT MAMMES** : M. SURIER, M. CARRANT – **THOMERY** : M. MICHEL – **TREUZY LEVELAY** : Mme PILLOT – **VERNOU LA CELLE SUR SEINE** : M. MOMON, M. BEUDAERT – **VILLECERF** : M. DEYSSON – **VILLEMARECHAL** : Mme KLEIN, M. GOISET – **VILLEMER** : M. BEAUFRETON – **VILLE SAINT JACQUES** : M. PERADON

**ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE** : Mme BAYE représentée par M. GONORD  
Mme GRONGNARD représentée par Mme ROUZAUD  
**DORMELLES** : M. LARGILLIERE représenté par M. DESVIGNES  
**LA GENEVRAYE** : M. OTLINGHAUS représenté par M. BELLIOU  
**MORET-LOING-ET-ORVANNE** : Mme SAVAL-BONET représentée par M. ATLAN  
M. POUILLIER représenté par Mme EYRIGNOUX  
M. LOEUILLLOT représenté par Mme MONCHECOURT  
Mme EPIKMEN représentée par M. CORBEL  
Mme THALAMY représentée Mme JACQUENET  
**SAINT MAMMES** : Mme PIAT représentée par M. SURIER  
M. LE BLOAS représenté par M. CARRANT  
**THOMERY** : M. TROUBAT représenté par M. MICHEL  
**VERNOU LA CELLE SUR SEINE** : Mme DARGNAT représentée par M. MOMON

**ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :**

**MORET-LOING-ET-ORVANNE** : Mme GAUDIN, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT  
**THOMERY** : Mme DUPONT, Mme PATTYN

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 077-247700032-20250408-DL202538-BF

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025  
Reçu en préfecture le 14/04/2025  
Publié le  
ID : 077-247700032-20250408-DL202538-BF

Délibération n°2025\_38

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 24 Mars 2025 ;

Vu la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à l'Assemblée Délibérante du 11 Février 2025 – Délibération n° 2025\_08 ;

Vu le Débat sur les Orientations Budgétaires de l'année 2025 de l'Assemblée Délibérante du 11 Mars 2025 – Délibération n° 2025\_14 ;

Vu la délibération 2025\_25 portant fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2025 ;

Vu la délibération 2025\_30 portant affectation par anticipation des résultats de clôture de l'exercice 2024 ;

Vu la note de synthèse portant sur les budgets 2025 de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing ;

Sur proposition du Président,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le Budget Primitif 2025 – Pôle Economique des Renardières.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus  
A Moret-Loing-et-Orvanne, le 8 Avril 2025

Le Président  
Patrick SEPTIERS

Le secrétaire de séance  
Sylvie MONCHECOURT



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025  
 Reçu en préfecture le 14/04/2025  
 Publié le  
 ID : 077-247700032-20250408-DL202538-BF

Délibération n° 2025\_38



**BUDGET PRIMITIF 2025  
 BUDGET ANNEXE  
 POLE ECONOMIQUE DES RENARDIERES**

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	142 000,00 €	70 – Produits des services	0 €
65 – Charges de gestion courante	1 000,00 €	74 – Dotations et participations	200 192,00 €
66 – Charges financières	27 000,00 €	75 – Produits de gestion courante	40 400,39 €
67 – Charges spécifiques	0 €	77 – Produits spécifiques	0 €
023 – Virement à la section d'investissement	75 751,00 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	002 – Résultat reporté	6 158,61 €
<b>TOTAL</b>	<b>246 751,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>246 751,00 €</b>

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	13 – Subventions d'investissement	0 €
21 – Immobilisations corporelles	232 000,00 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
23 – Immobilisations en cours	0 €	024 – Cessions d'immobilisations	161 877,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	110 000,00 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	75 751,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €
001 – Solde d'exécution négatif	0 €	001 – Solde d'exécution positif	103 372,00 €
Restes à réaliser	0 €	Restes à réaliser	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>342 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>342 000,00 €</b>

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 077-247700032-20250408-DL202538-BF

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.